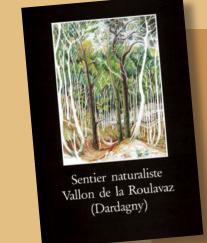
Le sentier naturaliste de la Roulavaz a vu le jour en 1990, à l'occasion du 200^e anniversaire de la Société de physique et d'histoire naturelle. Restauré en 2005, son parcours a dû être modifié pour des raisons de sécurité. Situé dans le périmètre du site protégé de l'Allondon, le vallon de la Roulavaz est bordé de pentes boisées, de pâturages et de vignes. Le sentier longe le ruisseau du pont d'Essertines

Deux parcours sont possibles : soit une boucle à travers les vignes et le village d'Essertines, soit un parcours du pont d'Essertines jusqu'à la route de Malval, puis jusqu'à Dardagny, et retour au pont d'Essertines par le chemin de la Côte.

jusqu'à la route de Malval.

Des panneaux thématiques vous permettront de découvrir les richesses du vallon, comme, par exemple, ses grottes bitumineuses dont plusieurs sont d'ailleurs visibles depuis le chemin. Renards, blaireaux, sangliers dans les taillis ; écureuils, pics et sittelles le long des troncs ; chauves-souris dans les grottes ; loches et chabots dans le cours d'eau : la diversité faunistique du vallon est remarquable! Toutefois, l'observation des espèces demande patience, discrétion et respect.

Bonne promenade!



«Sentier naturaliste du Vallon de la Roulavaz» Série documentaire des Conservatoire et jardin botaniques, 1990 www.ville-ge.ch/cjb

«Guide de la balade viticole à Dardagny» www.ge.ch/nature/decouverte

de la Ville de Genève Ouvert du 31 octobre au 31 mars, tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

122 Dardagny (en face du temple) Tél. 022 754 12 31





protégé de l'Allondon

Sentier de la Roulavaz

Route ou chemin pédestre

Autres voies de circulation

Grottes d'accès autorisé L'accès aux autres grottes est interdit (sécurité du public et protection des chauves-souris)

Le ruisseau de la Roulavaz, devenu du Roulave selon la dernière édition de la carte nationale de la Suisse, prend sa source en France, au pied du Jura, dans la région de Saint-Jean-de-Gonville Long d'environ 5 km, il s'écoule vers le territoire genevois à travers le vallon de la Roulavaz avant de rejoindre l'Allondon.



Protections légales du site du vallon de l'Allondon

Le vallon de la Roulavaz fait partie du vallon de l'Allondon, dont l'intérêt a été reconnu au niveau cantonal dès 1968, année pendant laquelle il a été classé site protégé par le Conseil d'Etat.

Au niveau fédéral, le site est inclus dans plusieurs inventaires en tant que paysage, zone alluviale, site de reproduction de batraciens, et réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs.

Au niveau international, il est intégré à une zone humide d'importance internationale au sens de la Convention de Ramsar du 2 février 1971.

La gestion du site est assurée conjointement par les propriétaires, les communes et l'Etat de Genève.

Attention site fragile!

Ci-dessous, les restrictions légales vous sont rappelées :



Seul un comportement discret et silencieux permettra l'observation de la faune



Restez sur les chemins balisés



Chiens tenus en laisse courte (1,50 m) sont tolérés sur le sentier de la Roulavaz



Les cyclistes doivent rester sur les routes



Les cavaliers doivent rester sur les chemins désignés à cet effet



Les feux sont autorisés dans les foyers fixes prévus à cet effet



Le camping est autorisé sur les sites prévus à cet effet



Contribuez à maintenir ce site propre et accueillant en ramassant vos déchets



Ne collectez et n'introduisez ni plantes, ni animaux : la présence d'espèces exotiques peut anéantir les espèces indigènes



Merci de ne pas cueillir le raisin



Durée des parcours à pied

- -> Boucle pont d'Essertines Essertines pont d'Essertines : 40 mn
- -> Aller-retour entre le pont d'Essertines et la route de Malval : 1h00
- → Boucle pont d'Essertines route de Malval Dardagny pont d'Essertines (via le ch. de la Côte) : **1h10**



de Dardagny



La Société

de physique

et d'histoire



Le Centre

Genève

(CCO-GE)

chauves-souris





KARCH

(protection

et batraciens)



Les Conservatoire

et jardin

botaniques de la Ville

de Genève



le domaine de l'agriculture

et le domaine de l'eau

du Département du territoire du canton de Genève

Département du territoire Domaine nature et paysage Le domaine nature et paysage,

Tél. 022 388 55 00 www.ge.ch/nature